

Comité Ile-de-France de tarot

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Individuel Senior

Saison : 2018/2019



Article 1 : DÉROULEMENT

Le comité Ile de France organise un championnat régional « Individuel sénior » qualifiant 10 joueurs pour le championnat de France « individuel senior » qui se déroulera du 16 au 19 septembre 2019 à Soulac-sur-Mer (33).

Ce championnat régional sélectif se déroulera en 2 phases distinctes :

-1^{ère} ½ finale en 1 séance le mardi 2 avril 2019 à l'Atout d'Honneur de Vélizy :
Ancienne église Saint-Denis – place Emile Zola / rue Aristide Briand - 78140 - Vélizy-Villacoublay
Début du tournoi à 13 H 30.

-2^{ème} ½ finale en 1 séance le lundi 8 avril 2019 à la section tremblaysienne de tarot :
Stade G. Prudhomme – rue du Parc - Tremblay-en-France - **Début du tournoi à 13H30**

Dans le cas où 1,2 ou 3 joueurs devraient être qualifiés d'office pour la finale, ils seront déterminés suivant l'ordre du classement national 2018 et du volontariat.

60 % des participants à chaque ½ finale seront qualifiés pour la finale (possibilité pour les joueurs non-qualifiés lors de la 1^{ère} ½ finale de participer à la seconde)

- Finale en 2 séances le mercredi 17 avril 2019 au Tarot Club Orcéen :
Maison Jacques Tati – 14 bis, avenue Saint-Laurent – 91400 – Orsay **Début du tournoi à 10h30.**

L'épreuve est ouverte à tous les affiliés de la zone 81 (comité Ile-de-France), né(e)s avant le 1^{er} janvier 1959.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Pour faciliter l'organisation de cette épreuve, les joueurs devront s'inscrire, avant le 29 mars pour Vélizy ou avant le 4 avril pour Tremblay, via le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr sur le module «formulaire d'inscription» ou auprès du directeur d'épreuve Philippe Demazeux

- Par mail à : genephil@yahoo.fr
- Par téléphone au : 06.19.91.01.80

Les inscriptions tardives sur le lieu des tournois ne seront prises en compte que si elles facilitent l'organisation.

Participation : 10 € par joueur pour chaque ½ finale - 20 € par joueur pour la finale.

Article 3 : QUALIFIÉS

Les **10 premiers** de la finale seront qualifiés pour le championnat de France.

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

- Fascicule 1 Règles communes
 - Chapitre 1 Epreuves officielles : articles 1-11-19
 - Chapitre 2 Règles communes à toutes les épreuves : articles 20 à 40 à l'exception de l'article 36
- Fascicule 3 Individuels
 - Chapitre 2 Règlement des compétitions
 - Section 3 et section 4

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

- ½ finale : équilibrée par le programme extar.
- Finale : 1^{ère} séance équilibrée par le programme extar.
2^{ème} séance serpentini suivant le classement de la 1^{ère} séance.

Article 6 : INDICE PCN - PP

Indice des PCN : ½ finale 1,5 - finale 1,8
PP : attribués suivant le nombre de participants.

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, la ccr et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

Accès aux salles : l'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

Le Directeur d'épreuve

Philippe DEMAZEUX

La Présidente de la CCR

Brigitte MORITZ

Le Président de zone

Jacques GINESTE